

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 12 septembre 2002, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil  
de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 7 juin 2002 (S/2002/646) par laquelle je vous transmettais un rapport présenté au Comité contre le terrorisme par Saint-Vincent-et-les Grenadines en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a soigneusement examiné ce rapport avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies. Saint-Vincent-et-les Grenadines a été prié de répondre au Comité en lui adressant un rapport complémentaire d'ici au 2 décembre 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1373 (2001)  
concernant la lutte antiterroriste  
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

